

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DÉCISIONS
SÉANCE DU 16 JUIN 2016**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau

Tél : 01.49.60.20.45

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	27
Absents représentés.....	13
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE SEIZE JUIN à VINGT HEURE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 10 juin 2016 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRÉSENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, M. RHOUMA, Mme VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mme SEBAIHI, M. MOKRANI, adjoints au Maire,

Mmes POLIAN, LESENS, RODRIGO, MM. ALGUL (à partir du vote du compte rendu des débats), TAGZOUT (à partir du vote du compte rendu des débats), HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, PAURON, PIERON, M. AIT AMARA, Mmes SIZORN (à partir du point A), APPOLAIRE, LE FRANC (à partir du point A), ANDRIA, MM. VERLIERE, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. PRAT, adjoint au Maire, représenté par M. BELABBAS,
 Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire, représentée par M. ALGUL (à partir du vote du compte-rendu des débats),
 M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par Mme PETER,
 Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par M. BEAUBILLARD,
 Mme BERNARD Méhadée, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,
 M. RIEDACKER, conseiller municipal, représenté par Mme ZERNER,
 M. CHIESA, conseiller municipal, représenté par Mme VIVIEN,
 M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
 Mme KIROUANE, conseillère municipale, représentée par Mme PIERON,
 M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. MOKRANI,
 M. ZAVALLONE, conseiller municipal, représenté par Mme RODRIGO,
 Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par Mme MACEDO (jusqu'au vœu).
 Mme LEFRANC, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD (jusqu'au vœu)
 M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD,

ABSENTS EXCUSÉS

Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
 M. ALGUL, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
 M. TAGZOUT, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
 Mme SPIRO, conseillère municipale,
 Mme MISSLIN, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

LE CONSEIL,

/ Hommage aux victimes des attentats d'Orlando (minute de silence)

/ ACCEPTE l'inscription à l'ordre du jour d'une affaire en urgence (point 27) relative à la désignation des représentants de la Ville à la CLECT entre la métropole du Grand Paris et ses communes membres.

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 19 mai 2016.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

/ ENTEND la question posée par le groupe des élus Europe Ecologie Les Verts relative au déploiement du compteur Linky sur le territoire de la Ville.

(pas de vote)

/ REJETTE l'amendement présenté par les élus du groupe Socialiste au vœu proposé par le groupe des élus Front de Gauche, Communistes, Parti de Gauche, ensemble et Citoyens relatif à la lutte contre les contrôles d'identité « au faciès ».

(33 voix contre et 10 voix pour : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe des élus Front de Gauche, Communistes, Parti de Gauche, ensemble et Citoyens relatif à la lutte contre les contrôles d'identité « au faciès ».

(33 voix pour, 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 6 conseiller ne prennent pas part au vote : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

A/ ARRETE les comptes de gestion du receveur municipal de l'exercice 2015 relatifs au :

- Budget principal
- Budget annexe d'assainissement
- Budget annexe du chauffage urbain
- Budget annexe de la restauration municipale
- Budget annexe de l'aide à domicile
- Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
- Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
- Budget annexe du cinéma municipal le Luxy
- Budget annexe du service public d'élimination des déchets

(33 voix pour et 10 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

B/ DESIGNE M. MARCHAND comme président de séance pour l'examen des comptes administratifs 2015 de la Ville.

(unanimité)

(Monsieur BOUYSSOU sort de la salle au moment du vote conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales).

ARRETE les comptes administratifs 2015, concernant :

B1/ le budget principal

(32 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

B2/ le budget annexe d'assainissement

(32 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

B3/ le budget annexe du chauffage urbain

(32 voix pour et 10 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

B4/ le budget annexe de la restauration municipale

(32 voix pour et 10 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

B5/ le budget annexe de l'aide à domicile

(38 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

B6/ le budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

(38 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

B7/ le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

(38 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

B8/ le budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy

(32 voix pour et 10 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

B9/ le budget annexe du service public d'élimination des déchets

(32 voix pour et 10 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

M. BOUYSSOU reprend la Présidence de la séance.

C/ DECIDE de dénommer « place Pierre Gosnat » l'espace public départemental aménagé le long de la rue Raspail et ouvert sur le Centre Dramatique National du Val-de-Marne, à Ivry-sur-Seine.
(unanimité)

1/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2015 du budget principal de 9 826 252,42 euros au financement des dépenses d'investissement et DIT que ce solde sera repris au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget principal.

(33 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2A/ ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget principal et **PREND ACTE** des annexes.

(33 voix pour et 10 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2B/ ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget annexe du chauffage urbain et **PREND ACTE** des annexes.

(33 voix pour et 10 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2C/ ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget annexe du service de l'aide à domicile et **PREND ACTE** des annexes.

(39 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2D/ ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy et **PREND ACTE** des annexes.

(33 voix pour et 10 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

3/ FIXE, les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicables à compter du 1er janvier 2017.

(unanimité)

4/ ACCORDE un mandat spécial à Mehdy Belabbas, adjoint aux finances, Stéphane Prat, adjoint à l'écologie urbaine, Catherine Vivien, adjointe à la santé, Sabrina Sebaihi, adjointe à la prévention/sécurité et à l'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit, Josée Rodrigo, conseillère municipale, Pierre Chiesa, conseiller municipal et conseiller de territoire, Romain Zavallone, conseiller municipal délégué à la prévention des déchets et à la démarche Zéro Waste, Tariq Ait Amara, conseiller délégué au lycées-collèges, Nicole Polian, conseillère municipale, Evelyne Lesens, conseillère déléguée Quartier Marat-Parmentier et conseillère territoriale, Charlotte Pauron, conseillère municipale, afin qu'ils se rendent au séminaire des élu-e-s municipaux à Lorient organisé par le CEDIS du 22 au 25 août 2016.

(33 voix pour et 10 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

5/ APPROUVE la promesse de vente sous conditions suspensives à la Société Civile de Construction Vente dénommée « CARIVRY » (ou à tout substitué) des parcelles sises, 4/22 rue René Villars et rue André Voguet à Ivry-sur-Seine, représentant une superficie totale de 5750 m² environ, et actuellement cadastrées section K n° 64 à 68 (pour partie-division foncière en cours), 69, 70 (pour partie-division foncière en cours), 175 (pour partie-division foncière en cours), 177, 188 (pour partie-division foncière en cours), 207, 209, 211, 213, 215, 217 (pour partie-division foncière en cours), et 251, au prix de 10.100.000,00 € HT.

(33 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

6/ DECIDE du classement des rues François Mitterrand, de Bretagne et des Bateaux-Lavois dans la voirie communale et **DEMANDE** au cadastre départemental de verser les parcelles correspondantes en domaine public non cadastré.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

7A/ ACCORDE la garantie communale à Valophis Habitat - OPH du Val-de-Marne à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 49382 d'un montant de 14 318 762 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 100 logements sociaux sis 63-69 rue Hoche à Ivry-sur-Seine.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

7B/ ACCORDE une subvention de 255 000 € à Valophis Habitat - OPH du Val-de-Marne pour la construction de 100 logements sociaux sis 63-69 rue Hoche à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière et **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au versement de ladite subvention, selon le calendrier suivant :

- 2016 : 60 000 €,

- 2017 : 90 000 €,

- 2018 : 105 000 € correspondant au solde.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

8/ ACCORDE, au titre de l'année 2016 une participation à l'OPH d'Ivry d'un montant de 1 920 000 € pour la réalisation de travaux dans les cités (répartie en plusieurs versements).

(37 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

9/ EMET un avis favorable sur le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Val-de-Marne.

(37 voix pour, 5 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. VERLIERE)

10/ APPROUVE l'avenant n° 10 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain pour le périmètre Ouest, ayant notamment pour objet de modifier les termes tarifaires R1 du prix de la chaleur et les formules d'indexation et d'acter le principe d'exploitation de chaleur vers Ivry-Port ainsi que les conditions techniques et financières en résultant.

(33 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

11/ APPROUVE la convention relative à la mise à disposition des astreintes techniques et administratives d'urgence de la Ville au profit de l'établissement public « Charles Foix ».

(unanimité)

12/ DECIDE d'adhérer à la Charte régionale de la Biodiversité et des milieux naturels, **S'ENGAGE** à mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de la biodiversité en découlant et **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention auprès de la Région pour les projets mettant en évidence un intérêt écologique.

(unanimité)

13/ APPROUVE le projet de convention locale cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville couverts par le contrat de ville Seine-Amont, à signer avec l'Etat, l'EPT Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont, les villes de Vitry-sur-Seine et Choisy-Le-Roi et les bailleurs sociaux concernés.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

14/ APPROUVE le projet d'ateliers d'initiation audiovisuel et de réalisation de court-métrage à la maison de quartier Centre-Ville Gagarine estimé à un montant de 10 000,00 € TTC, et **AUTORISE** le Maire à engager les démarches nécessaires à l'obtention de subventions auprès de tous les financeurs potentiels.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

15/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 3000 € à la compagnie El Duende afin de soutenir l'organisation du « Ouf Festival, un grain de folie à Ivry-sur-Seine » du 2 au 16 juillet 2016.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

16/ APPROUVE la convention de partenariat type avec les artistes ou les institutions artistiques pour les actions menées par la galerie Fernand Léger.

(unanimité)

17/ APPROUVE la convention avec Dominique Guillotin et Alain Lynch, titulaires des droits d'auteur de l'affiche que le service municipal des Archives souhaite intégrer à une exposition sur l'histoire du Cinéma.

(unanimité)

18/ APPROUVE l'envoi d'une délégation de 3 personnes, du 16 au 18 septembre 2016, en Grèce, suite à l'invitation de Monsieur le Maire de Keratsini-Drapetsona, pour la mise en œuvre de projets de solidarité en matière de santé entre les villes de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, et la ville grecque de Keratsini-Drapetsona, **ACCORDE** un mandat spécial à Madame Séverine Peter, Adjointe au Maire, en charge des relations internationales, afin de représenter la Ville d'Ivry-sur-Seine durant cette mission, et **PRECISE** qu'un ordre de mission est accordé à Madame Julie DUSSEAUX, responsable des relations internationales, et Madame Marianne PETIT, médecin directeur du centre municipal de santé.

(33 voix pour et 10 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

19/ ACCORDE une subvention exceptionnelle respective de 1 000 € à la Caisse de solidarité nationale « Le pot commun » initiée par la CGT et à la Caisse de solidarité nationale « Fonds de solidarité » initiée par FO.

(33 voix pour et 10 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

20/ APPROUVE la convention de prestation avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France pour l'année 2016 permettant de financer le CeGIDDIV à hauteur de 215 227 € pour la ville d'Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

21/ APPROUVE le contrat d'amélioration des pratiques en faveur du dépistage du cancer colorectal avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne permettant de financer ce dépistage effectué au sein du Centre municipal de santé de la Ville.

(unanimité)

22/ DECIDE de dénommer le nouvel établissement d'accueil du jeune enfant situé dans le quartier « Ivry Confluences » sis au 11, rue Pierre Rigaud, « multi-accueil Ada Lovelace ».

(37 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

23/ ACCORDE un mandat spécial aux élus suivants : M. Mehdy Belabbas, Mme Séverine Peter, M. Stéphane Prat, M. Atef Rhouma, Mme Patricia Gambiasio, M. Daniel Mayet, M. Romain Marchand, Mme Catherine Vivien, M. Olivier Beaubillard, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Bozena Wojciechowski, Mme Méhadée Bernard, M. Medhi Mokrani adjoints au Maire, afin qu'ils se rendent dans les centres de vacances dans le cadre des séjours organisés sur le territoire national et à l'international par la Ville au cours des mois de juillet et août 2016.

(31 voix pour, 10 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 2 abstentions : Mmes OUDART, MACEDO)

24/ APPROUVE, dans le cadre de l'action sociale facultative, la convention de partenariat avec le PRIF relative à l'organisation d'ateliers de prévention en direction des retraités et DECIDE qu'il n'y aura pas de participation demandée aux bénéficiaires de ces ateliers.

(unanimité)

25A/ DECIDE, à compter du 1^{er} juillet 2016, la création des emplois suivants :

- 1 emploi de technicien,
- 3 emplois de technicien principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants,
- 2 emplois de psychologue à temps non complet TNC (17 h 30).

et la suppression des emplois suivants :

- 2 emplois d'agent de maîtrise,
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal,
- 4 emplois d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (TNC),
- 1 emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'éducateur principal de jeunes enfants,
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,
- 3 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi de psychologue de classe normale à temps complet (à compter du 1^{er} septembre 2016).

(42 voix pour et 1 voix contre : M. VERLIERE)

25B/ DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 3 mois d'adjoint administratif,
- 2 mois d'adjoint technique,
- 6 mois d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe.

(33 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

26/ MODIFIE le tableau des effectifs des grades ci-après, avec effet au 1er avril 2016 :

Anciens grades	Effectifs	Nouveaux grades	Effectifs	Observations
Puéricultrice cadre de santé	2	Cadres de santé de 2 ^{ème} classe	11	
Cadres territoriaux de santé infirmier, rééducateur et assistant médico-technique (temps complet)	9			
Cadres territoriaux de santé infirmier, rééducateur et assistant médico-technique (temps non complet)	3	Cadres de santé de 2 ^{ème} classe (temps non complet)	3	2 à 17h30 1 à 32h

(unanimité)

27/ PREND ACTE de la désignation des représentants de la Commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) comme suit :

Titulaire

M. BELABBAS

Suppléant

Mme ZERNER

/ EST INFORME du bilan des actions en faveur du développement social urbain et moyens de leur financement par le biais de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).
(affaire non sujette à un vote)

/ EST INFORME du bilan des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement par le biais du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF).
(affaire non sujette à un vote)

/ EST INFORME du renouvellement de la convention de la mise à disposition d'un agent auprès de l'Association Logement Jeunes Ivryens (ALJI).
(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 mai 2016.

LA SEANCE A ETE LEVEE 22H20

LA SECRETAIRE

S. PETER

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

VŒU**Vœu relatif à la lutte contre les contrôles d'identité « au faciès »****LE CONSEIL,**

Présenté par le groupe des élus Front de Gauche, Communistes,
Parti de Gauche, ensemble et Citoyens

ADOPTE le vœu suivant :
par 33 voix pour et 10 abstentions

La Ville d'Ivry est pleinement engagée en faveur d'un vivre-ensemble apaisé dans l'espace public et réaffirme le rôle fondamental des institutions et services publics, dont celui de la Police, pour y contribuer.

L'ensemble des citoyennes et des citoyens ivryens, quels que soient leur apparence, leur âge, leur origine réelle ou supposée, doit pouvoir circuler librement, paisiblement, dans la mesure où leur comportement ne constitue pas un trouble à l'ordre public.

Depuis plusieurs années, des citoyens, des associations, des ONG, des collectifs parmi lesquels Stop le contrôle au faciès, Human Rights Watch, Open Society Justice Initiative, le Syndicat de la Magistrature, le Syndicat des Avocats de France, agissent pour dénoncer et faire reculer une pratique policière connue sous le nom de « contrôle au faciès », c'est-à-dire un contrôle d'identité motivé par certains critères d'apparence et non sur le comportement de la personne contrôlée.

Il s'agit d'une pratique abusive, discriminatoire, inefficace et illégale.

Une étude du CNRS datant de 2009, « Police et Minorités Visibles : les contrôles d'identité à Paris » indique qu'elle vise principalement ceux qui sont perçus comme « jeunes » (11 fois plus), « noirs » (6 fois plus que les « blancs »), ou « arabes » (8 fois plus).

Cette pratique crée inévitablement chez celles et ceux qui en sont victimes un sentiment d'injustice et d'inégalité insupportable dans un Etat de droit. Elle est source de défiance et de conflits, parfois très graves, en particulier entre jeunes et policiers.

L'actuel président de la République, en temps de campagne présidentielle, avait inscrit la lutte contre le contrôle au faciès au 30^e rang de ses engagements, lequel n'est pas non plus tenu. En outre, après la condamnation de l'Etat, le 24 juin 2015, pour « faute lourde » dans 5 cas de contrôles au faciès, le gouvernement du Premier ministre Manuel Valls s'est pourvu en cassation le 13 octobre dernier. La reconnaissance en appel par la Justice de cette pratique aurait pourtant pu être le point de départ d'une politique clairvoyante et courageuse pour faire reculer ce phénomène, particulièrement sensible dans une commune jeune et métissée comme celle d'Ivry.

Les jeunes de notre commune, réunis au sein du Conseil Local des Jeunes (CLJ) ont décidé il y a un an de faire du contrôle au faciès un sujet de réflexion et de mobilisation. Ils ont organisé un cycle de rencontres sur cette thématique au sein des Maisons de Quartier, étayées par l'exposition « Egalité Trahie » de la Fondation Open Society.

Ces rencontres, auxquelles ont participé des chercheurs, des sociologues, des représentants associatifs, ont permis d'expliquer, d'informer sur la définition, les réalités et les impacts du contrôle au faciès, sur les droits et les recours possibles. Des comparaisons ont été faites avec des pays en avance sur le nôtre concernant cette problématique, par exemple la commune espagnole de Fuenlabrada, où l'expérimentation du récépissé de contrôle d'identité a permis de diviser par trois le nombre de contrôles au faciès tout en multipliant par trois l'efficacité des contrôles.

C'est pourquoi le Conseil municipal d'Ivry salue l'engagement citoyen des jeunes du CLJ sur la question du contrôle au faciès,

1/ émet le vœu que l'expérimentation d'un dispositif de récépissé lors des contrôles d'identité soit mis en place par le gouvernement, conformément aux engagements de campagne du président de la République ;

2/ mandate d'ores et déjà le Maire pour qu'il s'adresse au Ministre de l'Intérieur afin de porter la candidature d'Ivry pour cette expérimentation.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 JUIN 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 22 JUIN 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2016